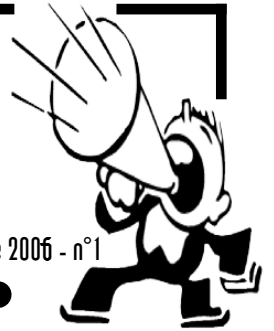


l'écho de la case



Journal de santé communautaire édité par « la case de santé » - octobre 2006 - n°1

LE DOSSIER DU MOIS

santé et immigration

- **ame (aide médicale d'Etat)**
La couverture santé pour tous : un droit encore lointain !

- **le syndrome méditerranéen**
Rapport colonial en milieu médical ?

- **droit au séjour pour les étrangers malades**
Quand l'administration se met hors la loi...



EDITO

En 2005, une association de santé (« la case de santé ») s'est installée à Arnaud Bernard autour d'une idée simple : la santé n'est pas simplement l'absence de maladie. Les dernières études sur la santé en France montrent le lien entre la dégradation des conditions de vie (logement, travail, discriminations, accès aux soins ...) et la survenue de maladies (tuberculose, infections de l'enfant, asthme et allergies, troubles psychologiques, décès précoces, accouchements prématurés ...).

Le système de santé actuel rémunère les soignants « à l'acte » : à chaque maladie son prix (consultation, actes techniques...), mais pas de prix pour la prévention ou pour la bonne santé qui ne fait pas consulter. Le seul moyen que les soignants soient payés est que les gens soient malades : comment alors espérer que soit pris le temps nécessaire pour décoder les mauvaises conditions de vie qui préparent à la mauvaise santé ?

Et pendant que les conditions de vie se dégradent, la médicalisation de nos existences s'accroît. Pourquoi lancer des campagnes de dépistage du cancer de la prostate alors qu'aucun argument scientifique fort ne le justifie et que les traitements peuvent avoir des effets secondaires graves ? Pourquoi en France les femmes subissent une épisiotomie jusqu'à 70% des premiers accouchements contre 5% aux Pays Bas et en Suède ? Ces questions resteront sans réponse tant que nous remettons notre santé dans les mains d'« experts » qui n'ont pas le temps d'écouter ou qui se laissent compromettre par des influences de l'industrie pharmaceutique ou de lobbies professionnels.

C'est à chacunE de prendre sa santé en main et de choisir ce qu'il y a de mieux pour lui et pour la communauté à laquelle il appartient, en s'appropriant l'information scientifique disponible qui soit la plus indépendante possible des enjeux de pouvoir et d'argent. C'est ce que l'on appelle la « santé communautaire ».

L'objectif de ce journal est de mettre en débat une information scientifique issue de sources fiables, indépendantes, pour que naissent des rencontres et des actions, notamment par l'intermédiaire du « comité d'usagers » de l'association « la case de santé ».

DISCUSSION-ECHANGE

La Santé des femmes:

Deux soirées avec **Nicole Desrosiers**
du **Centre de Santé des Femmes de Montréal (Québec)***

à La Maison des Associations (3 rue Escoussières - Arnaud Bernard - Toulouse)

● **CONTRACEPTION: QUELS CHOIX POUR LES FEMMES:**
Jeudi 9 Novembre 2006 à partir de 19h (entrée libre)

● **INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE (IVG)**
Jeudi 16 Novembre 2006 à partir de 19h (entrée libre)

Quel accompagnement pour les femmes ?, les rapports avec le monde médical...



Initiation à la pose de la cape cervicale (contraceptif local)

avec **Nicole Desrosiers** (Centre de Santé des Femmes de Montréal*)

Informations et inscriptions: 06.27.25.63.36 ou 05 61 23 01 37
avant le 10 novembre 2006. (plusieurs dates possibles pour l'initiation)

*CSFM - Plus d'infos : www.csfmontreal.qc.ca



Droit au séjour pour les étrangers malades

Quand l'administration se met hors la loi ...

En 1998, au terme de longues années de lutte, une loi de protection des étrangers malades finit par être promulguée. L'article L 313-11 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers stipule que «la carte de séjour temporaire portant la mention "vie privée et familiale" est délivrée de plein droit : [...] à l'étranger résidant habituellement en France dont l'état de santé nécessite une prise en charge médicale dont le défaut pourrait entraîner pour lui des conséquences d'une exceptionnelle gravité, sous réserve qu'il ne puisse effectivement bénéficier d'un traitement approprié dans le pays dont il est originaire.»

Aujourd'hui, la banalisation des refus de séjours et la multiplication de pratiques administratives illégales ne sont que les expressions d'une volonté des autorités de remettre en cause cette protection.

Les délais d'instruction réglementaires sont fréquemment dépassés, ce qui conjugué au refus de délivrance de récépissé de la part de plusieurs préfetures, produit, au moment du renouvellement, des périodes de rupture entraînant perte d'emplois, de logement, d'allocations...

Parmi ces pratiques illégales, la délivrance d'Autorisations Provisaires de Séjour (APS) en lieu et place de Cartes de Séjour Temporaire (CST) semble se développer de façon inquiétante. Les APS sont rarement considérées comme de réels titre de séjour:

-La plupart ne sont pas assorties d'autorisation de travail et quand elles le sont, leur brièveté fait obstacle à l'obtention d'un emploi stable.



Plus d'infos: www.odse.eu.org

L'Observatoire du droit à la santé des étrangers est un collectif d'associations qui entendent dénoncer les difficultés rencontrées par les étrangers dans les domaines de l'accès aux soins et du droit au séjour pour raison médicale.

- Elles n'autorisent pas leur titulaire à bénéficier d'allocation non-contributive telle que l'allocation adulte handicapée (AAH)
- Elles produisent des situation de blocage dans l'accès aux dispositifs d'hébergement et dans certains cas d'assurance maladie.
- Elles ne sont d'ailleurs pas prises en compte dans le calcul de l'ancienneté de leur résidence régulière pour le regroupement familial, la carte de résident ou la naturalisation.

S'ajoute le fait que dans certains cas, les services préfectoraux refusent tout simplement d'enregistrer les demandes de malades étrangers sous des prétextes fallacieux.

Enfin, alors que la loi devrait permettre aux accompagnants de malades d'obtenir une carte de séjour temporaire d'un an, lorsque l'état de santé de la personne nécessite la présence d'un proche, force est de constater que les demandes de titre de séjour n'ont aujourd'hui que très peu de chance d'aboutir. Au mieux, les préfetures délivrent des APS (avec rarement la possibilité de travailler). Ces situations sont d'autant plus insupportables en ce qui concerne la situation des parents d'enfants malades. Les préfetures ne délivrent, le plus souvent qu'à un seul des deux parents une autorisation provisoire de séjour.

Lieux ressources migrant(e)s précaires à Toulouse



AIDE JURIDIQUE :

AMNESTY INTERNATIONAL :

Aide juridique pour dossier demande d'asile.
2, rue René Aspe (quartier Saint-Georges).
RV par téléphone au 05.61.21.97.64

CIMADE :

Aide juridique pour dossier demande d'asile et demande carte de séjour.
3, rue de l'orient (métro Marengo SNCF)
Permanences téléphoniques :
Lundi et jeudi après midi de 14h à 18h

APIAF (Association Promotion Initiatives Autonomes des Femmes)

Lieu d'écoute, d'information et d'orientation pour les femmes en difficulté avec un accueil spécifique pour les femmes victimes de violences conjugales.
Mardi de 12h30 à 17h, jeudi de 14h à 17h sans rdv
Tous les autres jours sur rdv (femmes seules ou avec enfants)
31, rue de l'Etoile (Quartier Saint-Aubin, bus 14, 16, 22).
Tél. : 05.62.73.72.62

SANTE :

Hôpital La Grave, Place Lange
(métro Saint-Cyprien, Bus n° 2, 12, 14, 52, 78, 79, 80) :

- La P.A.S.S. (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) : Soins et ordonnances pour les personnes sans couverture santé.
Du Lundi au Vendredi de 14h à 18h.

- Point-Santé : douches, soins infirmiers et accompagnement social
Du lundi au vendredi de 8h à 12h

- Consultations Santé-Migrants, Point Santé
Accompagnement médico-psycho-social sans rendez-vous et gratuit des personnes migrantes
Tél. : 06 70 03 33 06 Lundi 17H00-19H00

- Infos VIH / SIDA : CDAG :
Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit
Du lundi au vendredi de 9h à 17H30
(avec ou sans rendez-vous)
Tél : 05 61 77 78 59

Médecins du Monde :

5, boulevard Bonrepos (métro Marengo SNCF)
Tél. : 05 61 63 78 78
Jours et heures d'ouverture :
Lundi, mercredi et vendredi de 9h15 à 11h30
Soins gratuits mais sans ordonnances.

Pharmacie de nuit

20H00 - 8H00 tous les soirs
76, allées Jean Jaurès (métro Jean Jaurès)
Tél : 05 61 62 38 05

REPAS ET NOURRITURE :

Restaurant social (repas gratuit) :
10, avenue du grand-Ramier (quartier Stadium) bus 12
En période hivernale : tous les jours de 11h30 à 14h00, le soir de 17h30 à 19h30
Hors période hivernale : tous les midis (sauf le Dimanche et jours fériés) de 11h30 à 14h00

Restaurant du Cœur : 05 34 40 12 12
63, rue de Négougousses (métro Arènes, bus 46)
27, chemin du séminaire, (quartier Lalande, bus 10, 41)
105, rue Bonnat, (quartier Saint-Agne, bus 24)

Petit déjeuner :

Secours Catholique :
3, rue de la Madeleine (métro Esquirol) 05 62 26 31 88 :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 10h30.

Armée du Salut :
39, place bachelier (métro Jean Jaurès) 05 61 62 96 63:
Du mardi au samedi : 9h-11h

Secours Populaire : 05 34 40 34 40
Place Olivier (métro Saint-Cyprien) : Dimanche 8H00-10H00
Place des Carmes (métro Esquirol) : Dimanche 10H-12H

LOGEMENTS D'URGENCE :

P.A.I.O. (Pôle Accueil Information Orientation) :
Aide sociale pour problèmes de logements d'urgence.
76, rue Adolphe Coll (métro Patte d'oie)
Tél. : 05 34 36 40 30
lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9 h-11 h 30

**Pour toutes urgences concernant le logement,
composer le 115, numéro accessible 24h/24.**

HYGIENE (douches)

Douches municipales :
13, rue Dr Pujos (Quartier Bonnefoy bus 38)
Samedi 8H00-11H45 et 14H00-16H45
Serviettes et savon à porter + participation financière

Point-Santé-Hopital La Grave
Place Lange (métro Saint-Cyprien) 05 61 42 82 05
Du lundi au vendredi de 8h à 11h45

Espace Social du Grand Ramier. Point d'eau
10, avenue du Grand Ramier (quartier Stadium) bus 12
05 61 32 95 21
Lundi au vendredi de 8h à 12h30

BOULIQUE SOLIDARITE

6, rue des Jumeaux (métro Marengo SNCF, bus 38, 41)
Tél : 05 34 25 03 70
Accueil de jour, petits déjeuners, douches, machine à laver
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

DIVERS

ACT UP TOULOUSE : Act Up est une association issue de la communauté homosexuelle, veillant à défendre toutes les populations touchées par le sida.
10 rue du Colonel Driant (quartier Empalot, bus 38)
Tél : 05 61 14 18 56

AIDES délégation départementale de la Haute-garonne
AIDES défend le droit des personnes touchées par le VIH.
1, avenue Etienne Billières (métro Saint-Cyprien)
tél : 05 34 41 36 60

Best (Bus échanges de seringues)
Unité mobile d'accueil et prévention du VIH, hépatites et d'échanges de seringues
Place du Salin (quartier Saint-Michel, bus 38, 2, 12) :
Lundi-mercredi-vendredi 18H45 - 19H45
Cours Dillon (métro Saint-Cyprien) : Samedi 10H30 - 11H30.

GRISELIDIS : Association de santé communautaire avec les prostituées.
Prévention/Accueil/Santé/Documentation
Tournées de bus les vendredi de 21H à 6H.
Personnes en situation de prostitution (hommes, femmes, transgenres)
14, rue Lafon (métro Marengo-SNCF)
Tél : 05 61 62 98 61

CCPS : Comité de Coordination pour la Promotion et en Solidarité des communautés en difficulté - Migrants, Tsiganes
Défense des droits et action militante, Habitat et séjour, Economie (entreprise d'insertion...), Formation et scolarisation, Santé.
44, chemin des Izards (bus 41)
Tél : 05 62 72 48 50
Consultation médicale Hôpital Purpan (bus 14), Pavillon Turiaf.
le lundi à partir de 17h
Tél : 05 61 77 20 28

AME (aide médicale d'état)

La couverture santé pour tous : un droit encore lointain !

En France, toute personne de nationalité étrangère sans titre de séjour valable a droit à l'Aide Médicale de l'Etat (AME) pour elle-même et les personnes à sa charge à condition de résider en France depuis plus de 3 mois, et sous réserve de justifier de son identité et de remplir les conditions de ressources.

L'AME ouvre droit aux soins médicaux et au forfait hospitalier gratuits. Mais la prise en

charge à 100% ne couvre pas les dépassements d'honoraires pour certains actes coûteux (ex :dentiste), ce qui pose des problèmes pour les personnes sans papiers concernées n'ayant droit ni au travail ni aux minima sociaux , donc n'ayant aucune ressource!

Fin 2003, la gratuité des soins par l'AME avait été supprimée (sauf pour les femmes enceintes, les mineur-es et les malades ayant des maladies



DISCRIMINATION ET REFUS DE SOINS:

34% des médecins généralistes refusent des patients relevant de l'Aide Médicale d'Etat, selon médecins du monde qui a effectué un testing auprès de plus de 700 médecins. MdM rappelle que le «refus de soins est une infraction et une faute»

«lourdes») ...puis rétablie, suite à une forte mobilisation des associations et des collectifs de sans-papiers mais l'exigence nouvelle des 3 mois de résidence ininterrompue a entraîné des complications pour les personnes qui renoncent parfois à ce droit, ne trouvant aucun moyen de le prouver.

Le Comité européen des droits sociaux a d'ailleurs épinglé la France qui, par ses restrictions sur l'accès aux soins des sans-papiers, viole la Charte sociale européenne. Enfin les études en matière de santé montrent que plus l'accès aux soins est facile et moins les maladies coûtent chers à la société et moins on prend de risque en terme de santé publique.

Pour garantir un droit réel à la santé pour les sans-papiers, il faudrait que ce droit ne soit pas conditionné à une durée de résidence, et que les sans-papiers soient considérés comme des assurés sociaux à part entière, en bénéficiant de la CMU. Ce droit de tous-tes à être soigné n'est pas encore gagné qu'il est constamment remis en question !



Pour déposer un dossier AME, il faut soit se rendre à la Sécu (CPAM), soit dans un Centre Communal d'Action Sociale de sa ville, soit dans une association sociale agréée.

Le « syndrome méditerranéen »

Les urgences d'un grand hôpital. Il s'agit d'un de ces lieux où on ne sait jamais quelle heure il est, sauf peut être à la mine fatiguée du personnel qui pousse les chariots de ménage. Je suis fatiguée, derrière mon chariot. Il doit être 1h00 du matin.

Cela fait plusieurs fois que je passe devant la chambre d'un monsieur immobile dans son lit, le visage figé par la douleur. Quand je demande à l'infirmier ce qu'a ce monsieur, il me répond: ne t'inquiètes pas, c'est un « syndrome méditerranéen ». Je ne connaissais pas cette maladie. Mais ça n'a pas l'air grave d'après l'air détaché de l'infirmier.

Arrivée à la maison, je tape sur le clavier de l'ordinateur. J'ai pris l'habitude de demander à Internet les réponses que je ne trouve pas à l'Hôpital. Je suis souvent sur Internet. Je veux savoir ce que c'est que cette maladie, peut être que c'est contagieux?

Et là je trouve : «*Syndrome méditerranéen*» ou «*syndrome transalpin*», expression légendaire et stigmatisante, employée par le corps médical pour décrire son agacement face à certains malades, jugés par trop expressifs et ne correspondant pas à une certaine norme culturelle et médicale. En outre, ce terme permet aussi l'expression ordinaire de sentiments racistes et xénophobes hérités de clichés coloniaux.

Au final je comprends que le Monsieur dans le fond de son lit a été victime de son visage «méditerranéen», de sa douleur trop forte et de son expression du français limitée. Victime de cette froideur qui nous habille dès que l'on met cette blouse et qui nous fait parfois oublier l'Autre, souffrant, qui se cache dans ses draps.

Cette nuit là, j'ai mal dormi : j'aurai dû passer plus souvent dans la chambre de ce Monsieur.



Année... bono ! Santé... bono !
Ça qu'est rigolo !... Vous dit petit négro

Carte postale en provenance d'Alger, 1907.

ARNAUD BERNARD...

BON A SAVOIR...

Pas d'antibiotiques dans les otites de l'enfant ?

L'otite est chez l'enfant une des principales causes de prescription d'antibiotiques. L'otite non traitée par antibiotique évolue pourtant vers la guérison avec une durée quasi-identique à l'évolution sous antibiotique. Aucune complication n'est évitée par la prescription d'antibiotique. Il faut par contre bien traiter la douleur et la fièvre (paracétamol surtout). Alors, parents, après avis de votre médecin ... soyez patients !

On peut poser un «stérilet» à une femme n'ayant jamais eu d'enfant !

Les dernières recommandations officielles (ANAES, 2004) confirment que l'on peut poser un DIU (Dispositif Intra Utérin alias «stérilet», terme moche et menteur, le DIU n'entraînant pas de stérilité) à une femme n'ayant jamais eu d'enfant. Autres fausses rumeurs : le DIU n'entraîne pas plus d'infections et l'efficacité du DIU n'est pas influencée par la prescription d'antifongiques ... parlez en à votre médecin généraliste ou à votre gynécologue !

L'industrie agro alimentaire contre la santé

L'« UFC que choisir » accuse l'industrie agro alimentaire de créer des jeunes obèses : près d'un produit sur deux destiné au petit-déjeuner est complètement déséquilibré du point de vue nutritionnel appuyé par de la publicité trompeuse sur les produits soi disant « enrichis en vitamines » et autres esbroufes commerciales. Les premières victimes sont les enfants des milieux populaires.

Les amoureux des bancs publics bientôt assis par terre ?

Le lundi 11 septembre dernier, au petit matin, les services techniques de la Mairie de Toulouse ont déplacé 2 bancs de la Place Arnaud Bernard. Un banc était fixé auparavant devant le Bar le « Jon'ka », l'autre était devant la supérette « Marché Plus ». Ils ont été fixés de part et d'autre de l'ascenseur du parking souterrain. Pourquoi la mairie déplace-t-elle certains bancs de la Place ?

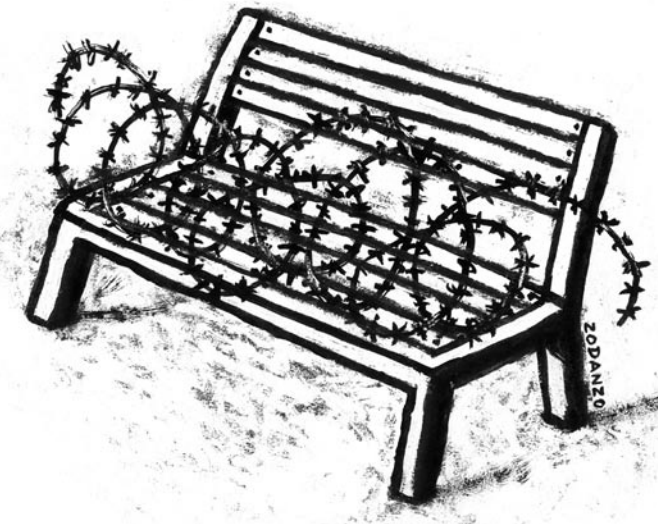
Rappelons-nous que déjà la Mairie était intervenue le 14 décembre, toujours au petit matin sans prévenir les habitants, pour démonter un autre banc public, celui situé à l'angle de la place Arnaud Bernard et de la rue des 3 piliers, sous l'arbre devant « l'Egyptien ». Celui-là par contre, on n'a pas de nouvelles. On ne sait pas s'il est à la déchetterie ou s'il a été refixé dans un autre quartier ...

Mme Jacqueline Baylé, conseillère municipale UMP, avait promis à certains habitants du quartier, dont cer-

tains membres de la Case de Santé, de consulter la population par courrier pour savoir ce qu'elle pense des bancs de la Place Arnaud Bernard. On attend toujours ce courrier.

Mme Baylé avait aussi promis publiquement qu'aucun banc ne serait supprimé, qu'il y aurait seulement des déplacements. Dans ce cas là qu'est devenu celui de « l'Egyptien » ? Quel est le prochain changement qu'on va nous imposer ? Raser les arbres ? Faire une rue plus large ?

Comment l'espace convivial va-t-il s'organiser dans les années à venir ? Sera-t-on obligés de s'asseoir à une terrasse de café ou de restaurant ou alors par terre en dernier recours ? J'aimerais que mes questions soient absurdes !



Ainsi il semblerait qu'à la demande de certains notables et de certains commerçants d'Arnaud Bernard et sans consulter réellement les habitants, la Mairie de Toulouse modifie l'espace public de notre quartier. On a l'impression qu'un petit nombre de personnes aimeraient bien choisir le public qui s'assoie sur les bancs publics et plus largement le public qui passe et vit sur la Place Arnaud Bernard. Que va devenir la convivialité du quartier si les intérêts commerciaux et sécuritaires sont les seuls qui décident de l'avenir ?

COUP DE GUEULE...

Conseil Général, discrimination particulière ...

Depuis plusieurs mois, le Conseil Général de la Haute-Garonne (C.G.) a suspendu le versement d'une allocation pour les familles dites « sans papiers » mais aussi pour celles en situation régulière et hébergées à l'hôtel (allocation mensuelle d'aide sociale à l'enfance). Le C.G. évoque pour expliquer cette suspension que le versement de ces allocations n'est pas de sa responsabilité mais de celle de l'Etat. Il évoque aussi la situation administrative irrégulière de ces personnes. Il faut savoir que ces sommes étaient les seules ressources sur lesquelles pouvaient compter ces familles, qui se retrouvent donc, suite à cette décision, encore plus précarisées. Or, pour la Direction Générale des Actions Sociales (DGAS), « il ne fait aucun doute que le Conseil Général a l'obligation légale de prendre en charge, au titre des prestations d'aide sociale à l'enfance, les femmes enceintes et les mères isolées avec enfants de moins de 3 ans, dès lors que ces personnes sont confrontées à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre ».

Plusieurs collectifs d'associations toulousaines (collectif de l'Espoir, Collectif Inter-Associatifs, et Collectif « Unis Contre une Immigration Jetable ») ont essayé de rencontrer et d'alerter le Président du C.G., M. Pierre IZARD (socialiste) sur cette question. Ils n'ont pu rencontrer que son adjointe, qui les a écoutés mais rien de plus.

En juin, une famille qui ne recevait plus l'allocation a même porté plainte au Tribunal Administratif. Elle a obtenu gain de cause puisque le juge a obligé le C.G. (un des plus riches de France, faut-il le rappeler ...) à reprendre les versements des allocations. En catastrophe et pour faire bonne figure, le C.G. a voté une subvention exceptionnelle de 60.000€ dont la moitié aurait été dépensée à ce jour.

Malgré sa condamnation, le C.G. refuse toujours d'assumer ses responsabilités. En effet, pour éviter d'avoir à toucher à la tirelire et sûrement pour éviter d'autres camouflages judiciaires à leur employeur, les assistantes sociales du C.G. refusent d'enregistrer les demandes d'allocations déposées par les familles, sous prétexte qu'elles sont sans-papiers ...

POUR PLUS D'INFOS SUR LES SUITES DE CE DOSSIER, APPELEZ AU 05 61 23 01 37.